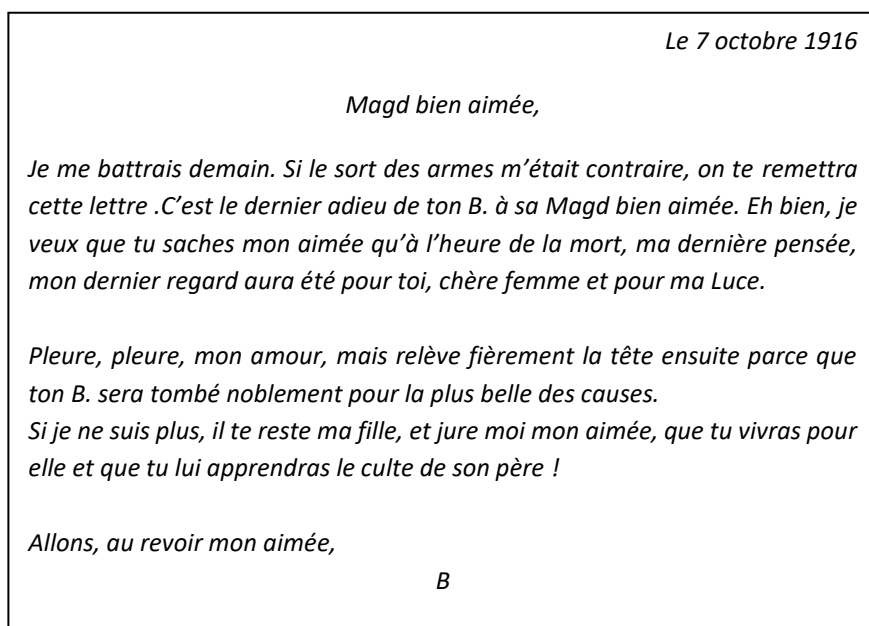
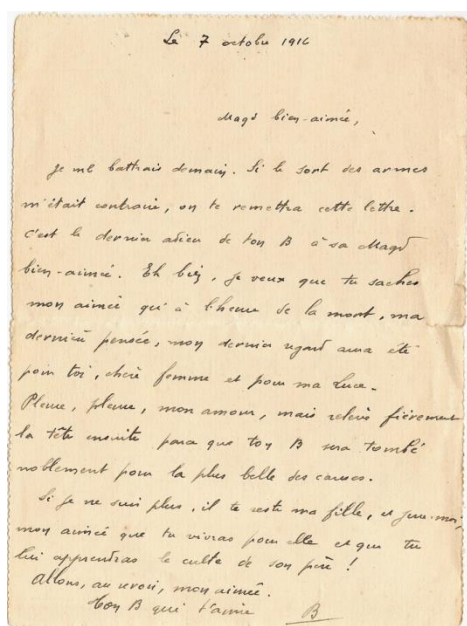


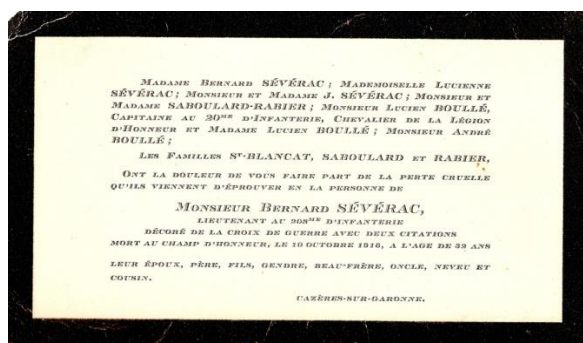
## Fiche Séverac (2<sup>ème</sup> partie)

### Documents personnels :

Ayant le pressentiment que de durs combats approchaient, le LTN Séverac avait écrit une lettre le 7 octobre 1916, qu'il gardait sur lui avec la mention : « A remettre à ma chère Magd en cas de décès » :



Sur lui, il y avait aussi un feuillet disant : « Celui qui trouvera ce carnet, dans le cas où je serais tué, a le devoir sacré de le renvoyer à ma femme et à ma fille chérie. Je compte sur sa conscience, qu'il soit ami ou ennemi. Lieutenant Séverac. » Ce carnet n'a pas été retrouvé par la suite.



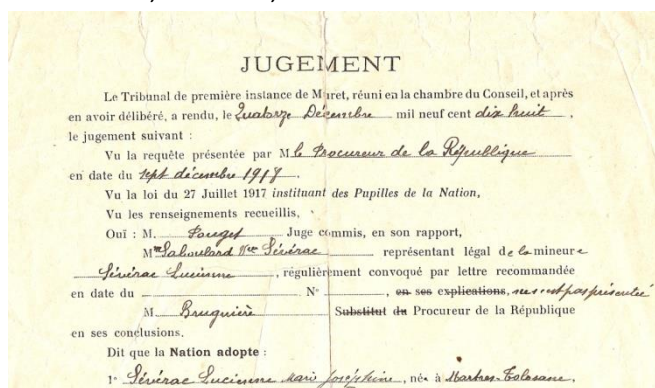
Une infirmière au front, originaire de la région (Montoulis), a rapporté à la jeune veuve des effets personnels du Lieutenant, dont sa médaille croix de guerre et une balle qui l'avait blessé précédemment et qu'il avait gardée sur lui.

Mme Séverac a soigneusement conservé la balle qu'elle a placée dans un petit écriin avec quelques œillets.

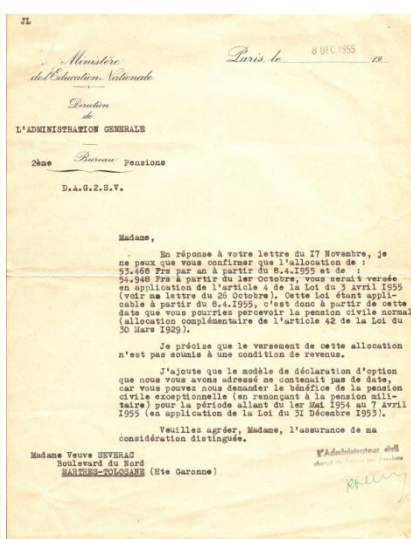
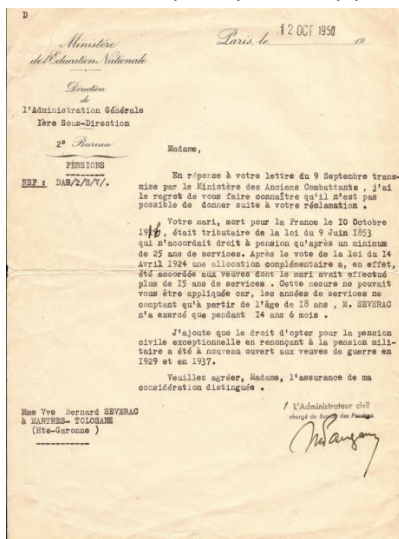


Autres documents de la famille :

Par jugement en date du 14 décembre 1918, Lucienne, la fille du Lieutenant est reconnue pupille de la Nation.



Refus de pension militaire : Dans une lettre en date du 12 octobre 1950, il est indiqué que Mme veuve Séverac ne peut prétendre à une pension militaire car son mari n'a effectué que **14 ans 6 mois** de service armé alors qu'il est nécessaire de totaliser au moins **15 ans** de service pour pouvoir y prétendre.



Elle peut cependant bénéficier d'une pension civile exceptionnelle Le 8 décembre 1955, le montant annuel de la pension civile s'élève à 54 948 francs.

L'instruction publique a remis à la famille de Bernard Séverac, la médaille gravée en hommage aux maîtres d'école morts pour la France.



Dans les **archives nationales**, on peut lire :

**Séverac Bernard**, né le 18 mars 1884, à Cazères, Lieutenant au 208<sup>e</sup> régiment d'Infanterie, mort pour la France le 10 octobre 1916, à la tranchée Guillaume, ouest de Pressoire, devant Chaulnes, de blessures de guerre.



Le nom du Lieutenant Séverac Bernard est gravé sur le monument aux morts de Cazères.

La municipalité de la commune de Le Plan, a tenu à honorer aussi la mémoire de son ancien instituteur, directeur de l'école et a fait graver son nom sur le monument aux morts.

*Nota : Tous les documents présentés ci-dessus ont été soigneusement conservés par Mme Bernadette Vivaldi-Séverac, petite-fille du Lieutenant Bernard Séverac, aujourd'hui habitante de Martres-Tolosane.*

Ci-contre la photo du caveau de la famille Séverac à Cazères où figure la mention :  
« A la mémoire du Lieutenant Bernard Séverac ... »

